

États financiers Au 31 décembre 2013

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant





100-737 boulevard Laure Sept-lies QC G4R 1Y2

Téléphons Telecopie Courriel 418 962-3154 418 966 4119 into 7iles#mallette ca

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

# Aux membres de **Administration portuaire de Sept-Îles**,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SEPT-ÎLES** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états du résultat global, de la variation de l'avoir de l'Administration et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons réalisè notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des étèments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SEPT-ÎLES** au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Mallette s.e. N.c. R.L.

Sept-Îles, Canada Le 31 mars 2014

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique nº A101852

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A)	13 105 117 \$	13 272 031 \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais d'opération (annexe B)	4 405 938	4 788 103
Frais d'administration (annexe C)	2 996 432	2 764 453
	7 402 370	7 552 556
RÉSULTAT AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	5 702 747	5 719 475
AUTRES ÉLÉMENTS		
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 14)	608 911	550 030
Autres produits (charges) (annexe D)	1 656 893	1 654 963
Charges financières	(794 991)	(943 379)
	1 470 813	1 261 614
RÉSULTAT NET	7 173 560	6 981 089
AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Élément qui n'est pas susceptible d'être reclassé aux résultats Avantages du personnel		
Gains (pertes) actuariels du régime à prestations définies (note 16)	<b>559</b> 700	(295 400)
RÉSULTAT GLOBAL	7 733 260 \$	6 685 689 \$

## ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR DE L'ADMINISTRATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

			Cumul de l'autre élément du résultat global	
	Capital d'apport	Excédent de l'actif sur le passif	Avantages du personnel l	Total de l'avoir de l'Administration
SOLDE au 1er janvier 2012	11 707 426 \$	42 777 269 \$	(691 100) \$	53 793 595 \$
Résultat global de l'exercice Résultat net	-	6 981 089	-	6 981 089
Autre élément du résultat global Avantages du personnel		<u>-</u>	(295 400)	(295 400)
Total du résultat global de l'exercice		6 981 089	(295 400)	6 685 689
SOLDE au 31 décembre 2012	11 707 426	49 758 358	(986 500)	60 479 284
Résultat global de l'exercice Résultat net	-	7 173 560	-	7 173 560
Autre élément du résultat global Avantages du personnel		-	559 700	559 700
Total du résultat global	_ • _	7 173 560	559 700	7 733 260
SOLDE au 31 décembre 2013	11 707 426 \$	56 931 918 \$	(426 800) \$	68 212 544 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Au 31 décembre	2013	2012
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	41 912 629 \$	4 906 822 \$
Créances (note 5)	25 232 975	16 248 384
Contributions à recevoir - ententes de partenariat - Quai multi-usagers (note 6)	8 395 500	_
Frais payés d'avance	182 807	217 155
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 7)	1 000 000	35 810 700
Investissement net dans des contrats de		
location-financement encaissables au cours du		
prochain exercice (note 8)	3 100 806	2 983 392
	79 824 717	60 166 453
PLACEMENTS (note 7)	3 000 000	2 500 000
INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE		
LOCATION-FINANCEMENT (note 8)	15 602 661	18 703 467
200, 11,010 1 11, 11, 11, 11, 11, 11, 11,		
SUBVENTION À RECEVOIR (note 19)	4 271 061	4 885 411
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR - ENTENTES DE PARTENARIAT -		
QUAI MULTI-USAGERS (note 6)	17 580 000	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	234 747 445	109 729 414
	355 025 884 \$	195 984 745 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite) Au 31 décembre	2013	2012
<del>-</del>		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF COURANT Facilités de crédit (note 10) Dettes d'exploitation (note 11) Produits reportés (note 12) Dette à long terme échéant au cours	15 000 000 \$ 38 577 840 640 644	- \$ 4 741 785 20 854
du prochain exercice (note 13)	2 964 350	2 943 146
	57 182 834	7 705 785
PRODUITS REPORTÉS (note 12)	109 386 516	48 209 50 <b>8</b>
DETTE À LONG TERME (note 13)	15 133 561	18 097 911
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT (note 14)	1 009 396	1 618 307
SUBVENTIONS DIFFÉRÉES (note 15)	103 597 826	58 734 603
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES - FONDS DE PENSION (note 16)	287 600	964 600
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES - ALLOCATIONS DE DÉPART (note 16)	215 607	174 747
	286 813 340	135 505 461
AVOIR DE L'ADMINISTRATION Capital d'apport	11 707 426	11 707 426
Excédent de l'actif sur le passif Cumul de l'autre élément du résultat global	<b>56 931 918</b> (426 800)	<b>49 758 358</b> (986 <b>500</b> )
	68 212 544	60 479 284
	355 025 884 \$	195 984 745 \$

## ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 18 et 19)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	7 173 560 \$	6 981 089 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(608 911)	(550 030)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 394 190	2 435 715
Amortissement des subventions différées	(1 190 093)	(1 093 894)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	151 639	•
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(76 441)	(158 034)
	7 843 944	7 614 846
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités	//	
opérationnelles (note 20)	(16 838 559)	(8 246 140)
	(8 994 615)	(631 294)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 500 000)	(34 310 700)
Produit de la cession de placements	35 810 700	500 000
Encaissement - contrats de location-financement	2 983 392	2 870 943
Acquisition d'immobilisations corporelles nette de la variation		
des subventions différées de 44 863 223 \$ (2012 - 5 713 831 \$)	(81 468 816)	(19 002 326)
Dettes d'exploitation afférentes aux immobilisations corporelles	33 906 934	2 195 669
Subvention à recevoir	614 350	589 417
Contributions à recevoir - ententes de partenariat - quai multi-usagers	(17 580 000)	
	(27 233 440)	(47 156 997)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des facilités de crédit	15 000 000	-
Variation des produits reportés à long terme	61 177 008	48 209 508
Remboursement de la dette à long terme	(2 943 146)	(3 452 356)
	73 233 862	44 757 152
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37 005 807	(3 031 <b>139</b> )
ENCAISSE, début de l'exercice	4 906 822	7 937 961
ENCAISSE, fin de l'exercice	41 912 629 \$	4 906 822 \$

Les flux de trésorerie reliés aux activités opérationnelles incluent des intérêts versés de 733 044 \$ (2012 - 900 543 \$).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

L'Administration portuaire de Sept-Îles (l'Administration) est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de l'Administration est situé au 1, Quai Mgr Blanche, Sept-Îles, Québec.

L'Administration a été constituée le 1er mai 1999 en tant qu'Administration Portuaire Canadienne en vertu de la Loi Maritime du Canada (chapitre 10 des Lois du Canada). Elle constitue la continuité de la Société canadienne des ports, Port de Sept-Îles. Elle administre les activités inhérentes à l'utilisation, l'occupation et l'exploitation de ce Port.

Ses activités sont limitées aux activités autorisées en vertu de ses lettres patentes et de la Loi Maritime du Canada. L'Administration agit à titre de mandataire de la Couronne pour toute activité mentionnée au paragraphe 7.1 de ses lettres patentes et à titre de non-mandataire pour toute autre activité. Tous les immeubles qu'elle occupe sont des immeubles fédéraux dont la gestion lui a été confiée par sa Majesté en vertu de la Loi sur les Immeubles fédéraux. L'Administration est cependant propriétaire de ses biens mobiliers.

#### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de l'Administration ont été approuvés par le conseil d'administration le 31 mars 2014.

#### Base d'évaluation

Les états financiers de l'Administration ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la mèthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par le bials du résultat net.

#### Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de l'Administration est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'Administration, laquelle est la monnaie de présentation.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

## Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7 Placements;
- Note 8 Investissement net dans un contrat de location-financement.

Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3 Principales méthodes comptables Durée d'utilité des immobilisations corporelles;
- Note 3 Principales méthodes comptables Avantages du personnel;
- Note 3 Principales méthodes comptables Instruments financiers dérivés.

#### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de réglement lorsque l'Administration devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à l'expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

### Instruments financiers (suite)

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Placements détenus jusqu'à échéance;
- · Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Prêts et créances:
- · Passifs financiers au coût amorti.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les autres produits et les charges financières.

#### Placements détenus jusqu'à échéance

Les instruments financiers classés comme placements détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la charge d'intérêts ainsi que l'amortissement de l'escompte ou de la prime sont inclus aux résultats sur une base d'exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

L'encaisse est classée comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Elle est comptabilisée à la juste valeur. Les coûts de transaction directement imputables et toute variation de la juste valeur sont comptabilisés au résultat net. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les autres produits. L'encaisse est classée dans le niveau 1.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances, soit les créances clients ainsi que l'investissement net dans des contrats de location-financement, sont comptabilisés initialement au coût, lequel correspond à la juste valeur, majoré des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif et diminués de toute perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats. Une provision pour perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il y a évidence que l'Administration sera dans l'impossibilité de recouvrer les montants indiqués dans l'entente originale.

## Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti, soit les facilités de crédit, les dettes d'exploitation et la dette à long terme, sont initialement évalués à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction engagès dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme sont présentés en réduction de la dette à long terme et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement des coûts de transaction sur la dette à long terme est inclus dans les charges financières à l'état du résultat global.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

### Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées aux résultats et portées en diminution de l'actif dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la sulte d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé aux résultats.

## Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires comprennent uniquement les produits provenant des droits portuaires, des services maritimes et autres, de la location et des croisières.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, le recouvrement de la contrepartie est probable, il n'y a plus d'implication continue de la direction dans les services, et le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits tirés des baux de location sont comptabilisés sur une base linéaire selon la durée du bail. Les produits reportés sont constitués des produits des baux de location et des ententes de partenariat relatives au quai multi-usagers.

## Instruments financiers dérivés

L'Administration détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition au risque de variation des taux d'intérêt. L'Administration devient partie à des swaps de taux d'intérêt dans le but de réduire l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont calculés. L'Administration désigne ces contrats de couverture des taux d'intérêt comme couvertures de la dette sous-jacente. Au moment du réglement, elle ajuste les intérêts débiteurs sur la dette pour y inclure les paiements faits ou reçus en vertu des swaps de taux d'intérêt.



### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

## Instruments financiers dérivés (suite)

L'Administration n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins de spéculation ou de commerce.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à la juste valeur et présentés à l'actif ou au passif. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net de l'exercice où elles surviennent.

## Contributions gouvernementales

Les contributions gouvernementales, qui consistent en des subventions, sont comptabilisées initialement à la juste valeur en subventions différées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'Administration se conformera aux conditions qui leur sont attachées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées dans les autres produits.

#### Location-financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement est comptabilisé au coût des biens mis en location, diminué des loyers perçus sur ce contrat, actualisé au taux implicite du contrat.

Le produit de financement découlant du contrat de location-financement est imputé aux résultats sur la durée du contrat selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant de l'investissement restant dans le contrat de location.

## Immobilisations corporelles

## Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exception des immeubles fédéraux qui ont été transférées du Canada; ces dernières sont comptabilisées au coût ou à la valeur d'expertise moins l'amortissement cumulé, établi au moment du transfert.

Le coût des immobilisations corporelles en construction comprend le coût des matériaux, les coûts de maind'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et les coûts liès à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date où sont entrepris les travaux et jusqu'à la date où les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Les immobilisations corporelles qui ont été financées par des contributions gouvernementales ont été comptabilisées à titre d'immobilisations avec comme contrepartie des subventions différées dans le passif non courant.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Immobilisations corporelles (suite)

#### **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charge selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composante d'une immobilisation corporette.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et l'exercice comparatif sont les suivantes :

Bâtiments	2,5 % à 10 %
Dragage	2,5 %
Installations d'amarrage	1,3 % <b>à</b> 5 %
Machinerie et équipement	5 % à 50 %
Mobilier de bureau	20 % et 33,3 %
Plan de développement	10 %
Routes et surfaces	2,5 % à 10 %
Services publics	2,5 % <b>à</b> 10 %

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

## Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes précédentes sont évaluées à la date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servies à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

## Avantages du personnel

## (i) Avantages postérieurs à l'emploi

L'Administration a un régime de retraite à prestations définies pour les employés en service au 1<sup>er</sup> mai 2000 et qui n'ont pas fait le choix d'opter pour le régime à cotisations définies applicable aux employés engagés après cette date.

### Régime à cotisations définies

Dans un régime à cotisations définies, l'Administration verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues.

## Régime à prestations définies (fonds de pension)

Le coût des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé annuellement selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées d'après les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction de la Société.

L'obligation nette de l'Administration au titre du régime de retraite à prestations définies est calculée au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime doit être déduite.

Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour l'Administration, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des avantages économiques offerts sous forme de remboursements futurs provenant du réglme ou de réductions futures des cotisations au régime. Un avantage économique est offert à l'Administration si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du réglement des passifs du régime.

Quand le régime à prestations définies est amélioré, l'augmentation de la prestation au titre des services passés rendus par le personnel est comptabilisée aux résultats selon un mode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. Dans le cas où les prestations sont immédiatement acquises, la charge correspondante est comptabilisée immédiatement en résultat.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 7)

### Avantages du personnel (suite)

L'Administration comptabilise les gains et pertes actuariels immédiatement dans l'autre élément du résultat global et les présente dans le cumul de l'autre élément du résultat global à l'état de la variation de l'avoir de l'Administration.

## (ji) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que l'Administration s'attend à payer aux termes des régimes d'intéressement et de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si l'Administration a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre de services rendus par les membres du personnel et si l'obligation peut être évaluée de manière fiable.

#### (iii) Allocations de départ

L'Administration comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire. Ces indemnités sont payables aux employés selon les politiques internes de l'Administration.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si l'Administration est manifestement engagée, et n'a pas de possibilité réaliste de s'y soustraire, à un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou d'octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnitès de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si l'Administration a effectue une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre.

### (iv) Congés de maladie

Les employés peuvent cumuler les congés de maladie. Ces congés s'avérent des réserves en cas de maladie future et ne constituent pas des droits acquis. Les montants éventuels reliés aux congés de maladie cumulés auxquels les employés pourront se prévaloir ne peuvent être déterminés de façon précise. Ainsi, lesdits paiements reliés à ces congés seront imputés dans l'exercice au cours duquel ils seront encourus.

#### Impôts sur le résultat, redevances et paiements tenant lieu d'impôts fonclers

L'Administration n'est pas assujettie aux impôts sur le résultat. Or, en vertu des lettres patentes émises le 1er mai 1999, l'Administration s'est engagée à verser annuellement à la Couronne fédérale, gérée par le Ministre des Transports, sous forme de redevances, des frais calculés sur les revenus bruts de l'Administration et ce, pour le maintien en vigueur desdites lettres patentes. Ces frais sont de 2 % sur les premiers 10 000 000 \$, de 4 % sur le second 10 000 000 \$ de revenus bruts et le pourcentage varie par la suite selon le niveau des revenus.

Également, les frais pour les paiements tenant lieu d'impôts fonciers sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées au besoin conformément à la Loi sur les subventions aux municipalités.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

L'International Financial Reporting Interpretation Committee et l'International Accounting Standards Board ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de l'Administration, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci après.

## Nouvelles normes comptables appliquées

## IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur

Cette norme a été publiée en mai 2011 et elle établit une source unique d'indications pour les évaluations à la juste valeur selon les IFRS. Elle définit la juste valeur, donne des indications sur sa détermination et introduit de nouvelles exigences entourant les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il n'y a eu aucun impact de cette norme sur les états financiers de l'Administration portuaire de Sept-Îles.

## IAS 19 - Avantages du personnel

La version modifiée de la norme, qui a été publiée en juin 2011, contient plusieurs modifications incluant l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels, en plus de fournir des directives sur l'évaluation et la présentation des actifs et passifs au titre des prestations définies et d'améliorer les règles de présentation des régimes à prestations définies. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Or, suite à l'application de l'amendement de la norme IAS19-R, le taux attendu de rendement des actifs fut remplacé par le taux d'actualisation et s'applique rétroactivement à l'année 2012. Néanmoins, la direction de l'Administration portuaire a jugé que la différence obtenue suite à ce changement n'était pas matérielle et a choisi de ne pas réviser les résultats de l'année 2012. À titre informatif, la charge comptabilisée en résultat aurait été supéneure de 25 600 \$ et les pertes actuarielles comptabilisées à l'autre élément du résultat global auraient été inférieures du même montant. L'effet combiné de ces changements n'a toutefois eu aucun impact sur le montant du passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière. Toutefois, des informations additionnelles requises par l'IAS 19-R furent consignées à la note afférente portant sur le passif au titre des prestations définies.

## IFRS 7 - Instruments financiers: Informations à fournir et IAS 32 - Instruments financiers

En décembre 2011, l'ASB a publié des modifications à l'IFRS 7 et à l'IAS 32 qui portent sur la compensation d'actifs et de passifs. Essentiellement, les modifications relativement à la présentation visent à remédier au manque d'uniformité dans l'application des dispositions en matière de compensation. Les modifications clarifient le sens de l'expression « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » ainsi que le fait que certains mécanismes de règlement brut peuvent être considérés comme équivalant à un réglement net. Ces nouvelles obligations visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Il n'y a eu aucun impact significatif de cette norme sur les états financiers de l'Administration portuaire de Sept-Îles.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

## Amélioration annuelle des IFRS

Dans le cadre de son processus d'amélioration annuelle, l'IASB a publié en août 2012 des amendements à l'IFRS 1, l'IAS 16 et l'IAS 32. Ces améliorations viennent clarifier les lignes directrices de la formulation de certaines normes, ou apportent des changements relativement mineurs à ces normes. Les amendements s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 avec application rétroactive. L'application de ces amendements n'a eu aucun impact significatif sur les états financiers de l'Administration portuaire de Sept-Îles, hormis des modifications en matière de présentation de l'information financière. Ainsi, dans le résultat global, on a identifié l'élément qui est susceptible de ne pas être reclassé aux résultats nets. Également, à l'état de l'avoir de l'administration, les écarts actuariels furent ressortis de l'excédent de l'actif sur le passif et présentés de façon distincte.

## Nouvelles normes comptables futures

#### IFRS 9 - Instruments financiers

Cette norme, rèdigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39 - Instruments financiers: comptabilisation et évaluation, est publiée en plusieurs phases. La date d'application prévue pour le 1er janvier 2015 a été retirée en 2013.

À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres abordent la classification et l'évaluation des actifs financiers et remplacent les catégories de classification et d'évaluation de l'IAS 39 par un nouveau modèle mixte ne comportant que deux catégories, soit au coût amorti ou à la juste valeur. L'IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres et ces instruments doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global. L'Administration portuaire de Sept-Îles n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

## IAS 36 - Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 36 - Dépréciation d'actifs qui propose d'ajouter de l'information additionnelle à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciès dans le cas où cette demiére est fondée sur la juste valeur, diminuèe des coûts de sortie. Cet amendement clarifie également l'information à fournir sur cette valeur recouvrable à la suite de l'application de l'IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur. L'amendement s'appliquera aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2014. L'Administration portuaire de Sept-Îles a évalué que cet amendement n'aura aucune incidence sur ses résultats compte tenu qu'il porte uniquement sur les informations à foumir.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 5. CRÉANCES

	2013	2012	
Comptes clients	1 822 687 \$	2 624 095 \$	
Subventions à recevoir			
Optimisation du Terminal de la Relance - Phase 2	-	2 020 611	
Quai des croisières	3 002 939	2 978 006	
Quai multi-usagers	16 976 117	8 939 227	
Autres	-	10 413	
Intérêts à recevoir	72 791	159 385	
Taxes à la consommation	5 <b>259 064</b>	1 406 892	
Autres	249 107	259_485	
Provinion nous boisse de valeur de récunération	25 560 018	15 774 019	
Provision pour baisse de valeur de récupération d'une subvention à recevoir (note 19)	2 149 730	2 149 730	
	23 410 288	13 624 289	
	25 232 975 \$	16 248 384 \$	

# 6. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR - ENTENTES DE PARTENARIAT - QUAI MULTI-USAGERS

	2013	2012
Contributions à recevoir - ententes de partenariat -	25 975 500 \$	- \$
Quai multi-usagers Portion encaissable au cours du prochain exercice	8 395 500	- J
	17 580 000 \$	- \$

Les contributions à recevoir inhérentes aux ententes de partenariat afférentes au quai multi-usagers proviennent de deux partenaires dont l'échéance des paiements était prévue en juillet 2013 selon ladite entente. Ces contributions à recevoir font l'objet de garanties irrévocables pour la pleine valeur des sommes dues et sont supportées par une hypothèque mobilière sur des équipements ou par une garantie hypothécaire sur des droits, titres et intérêts dans des propriétés minières.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

#### 7. PLACEMENTS

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

			2013				
	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur				
Placements détenus jusqu'à échéance Dépôts à terme, taux variant de 2,070 % à 2,680 %, échéant entre octobre 2014 et décembre 2018	4 000 000 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$				
Portion échéant au cours du prochain exercice	ce 1 000 000 1 000 000 1 000		1 000 000 1 000 000 1 000 0	prochain exercice 1 000 000 1 000 000 1 000 000	1 000 000	1 000 000 1 000 000	
	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$				
	Valeur	Valeur	2012				
	nominale	comptable	Juste valeur				
Placements détenus jusqu'à échéance Dépôts à terme, taux variant de 1,60 % à 2,52 %, échéant entre janvier 2013 et octobre 2016	38 310 700 \$	comptable 38 310 700 \$					
Dépôts à terme, taux variant de 1,60 % à 2,52 %,		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	valeur				

La direction a confirmé son intention et sa capacité de conserver jusqu'à leur échéance les dépôts à terme qui sont classés comme des placements détenus jusqu'à leur échéance. Ceci est basé sur les liquidités actuelles, les exigences de maintien du capital et les prévisions financières de l'Administration.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

# 8. INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	2013	2012
Paiements minimums exigibles en vertu des baux incluant les intérêts calculés à des taux de 3,27 % et 4,22 %, échéant en juillet 2016 et en octobre 2020	21 328 750 \$	25 143 750 \$
Produits financiers non acquis	2 625 283	3 456 891
Investissements nets dans des contrats de location-financement	18 703 467	21 686 859
Portion encaissable au cours du prochaîn exercice	3 100 806	2 983 392
	15 602 661 \$	18 703 467 \$

Dans certains cas, la direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer si les contrats de location sont des contrats de location simple ou de location-financement dans les cas où il y a un transfert des risques et avantages liés à la propriété du bien. À la lumière de ces jugements, la direction classe le contrat de location comme un contrat de location-financement ou de location simple. Par conséquent, le silo et le hangar loués ont été comptabilisés comme étant un contrat de location-financement.

Les palements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu de ces baux s'avèrent les suivants :

A un an au plus	3 100 806 \$	5
À plus de un an mais à cinq ans au plus	13 115 769	\$
À plus de cinq ans	2 486 892	\$

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

# 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au début	Amortis- sement	Acquisitions	Cessions	Transferts	Solde à la fin
Terrains Coût	5 021 921 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 021 921 \$
Dragage						
Coût	9 694 651		_	-	-	9 694 651
Amortissement cumulé	3 230 269	243 238	-	<del></del> =	-	3 473 507
Valeur nette	6 464 382	(243 238)	•		~	6 221 144
Installations d'amarrage						
Coût	88 514 652	-			-	88 514 652
Amortissement cumulé	29 709 736	1 564 403		<u> </u>	•	31 274 139
Valeur nette	58 804 916	(1 564 403)	•			57 240 513
Bâtiments						
Coût	7 652 104	-	-	(274 468)	-	7 377 636
Amortissement cumulé	1 541 462	196 301	<u> </u>	(274 468)	-	1 463 295
Valeur nette	6 110 642	(196 301)		<u> </u>	-	5 914 341
Routes et revêtements						
Coût	8 490 596	-	-	-		8 490 596
Amortissement cumulé	4 663 018	142 925	•	-	<u> </u>	4 805 943
Valeur nette	3 827 578	(142 925)	-	<u>-</u>	<u>-</u>	3 684 653
Services publics						
Coll	4 564 343	-	-	-	•	4 564 343
Amortissement cumulé	2 483 856	123 816	<del>-</del>	-	•	2 607 672
Valeur nette	2 080 487	(123 816)	<u>-</u>			1 956 671
Machinerie et équipements						
Coût	4 675 393	-	748		_	4 676 141
Amortissement cumulé	3 962 455	65 554		-		4 028 009
Valeur nette	712 938 \$	(65 554) \$	748 \$	- \$	- \$	648 132 \$

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

# 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite 1)

	Solde au début	Amortis- sement	Acquisitions	Cessions	Transferts	Solde à la fin
Mobilier et matériel de				_		<del></del>
bureau Coût	477 480 \$	- \$	23 380 \$	- \$	- \$	600 860 \$
Amortissement cumulé	211 447	26 132	23 300 \$			236 579
Valeur nette	266 033	(25 132)	23 380			264 281
Projets de construction						
en cours						
Coût	26 253 309	-	127 312 749	-		153 666 058
Plan de développement						
Coût	231 941	~	75 342		-	307 283
Amortissement cumulé	44 730	32 819	<del>-</del>	-	•	77 549
Valeur nette	167 211	(32 819)	75 342			229 734
Total						
CoOt	155 576 390	<u> </u>	127 412 219	(274 468)	-	282 714 141
Amortissement cumulé	45 846 976	2 394 188	•	(274 468)	-	47 966 696
Valeur nette	109 729 414 \$	(2 394 188) \$	127 412 219 \$	- \$	- \$	234 747 445 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

# 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite 2)

Solde au début	Amortis- sement	Acquisitions	Cessions	Transferts	Solde à la fin
5 021 921 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 021 921 \$
9 694 651	-	-	•	-	9 694 651
2 987 031	243 238	-	-		3 230 269
6 707 620	(243 238)		•	-	6 464 382
87 265 871	-	1 248 781	-	-	88 514 652
28 095 333	1 614 403		-	-	29 709 736
59 170 538	(1 614 403)	1 248 781	-		58 804 916
7 406 781	-	245 323	-	•	7 652 104
1 345 160	196 302	-	- ,	<u> </u>	1 541 462
6 061 621	(196 302)	245 323		-	6 110 642
8 232 677	•	257 919	•	-	8 490 596
4 520 093	142 925	-	-	•	4 663 018
3 712 584	(142 925)	2 <b>57</b> 919		-	3 827 578
4 532 343	-	32 000	-	•	4 564 343
2 360 039	123 817	-	-	-	2 483 856
2 172 304	(123 817)	32 000		•	2 080 487
4 630 240		55 A1A	(10 661)		4 675 393
3 921 796	60 320		(19 661)	-	3 962 455
717 444 \$	(60 320) \$	55 814 \$	- \$	- \$	712 938 \$
	début  5 021 921 \$  9 694 651 2 987 031  6 707 620  87 265 871 28 095 333  59 170 538  7 406 781 1 345 160  6 061 621  8 232 677 4 520 093 3 712 584  4 532 343 2 360 039 2 172 304	début         sement           5 021 921 \$ - \$           9 694 651 2 987 031 243 238           6 707 620 (243 238)           87 265 871 2 8 095 333 1 614 403           59 170 538 (1 614 403)           7 406 781 1 345 160 196 302           6 061 621 (196 302)           8 232 677 4 520 093 142 925           3 712 584 (142 925)           4 532 343 2 360 039 123 817           2 172 304 (123 817)           4 639 240 3 921 796 60 320	début         sement         Acquisitions           5 021 921 \$ - \$ - \$         - \$           9 694 651 2987 031 243 238	début         sement         Acquisitions         Cessions           5 021 921 \$ -\$ -\$ -\$ -\$         -\$ -\$           9 694 651 2 987 031 243 238         -         -           6 707 620 (243 238)         -         -           87 265 871 2 995 333 1 614 403         -         -           59 170 538 (1 614 403) 1 248 781         -           7 406 781 3 45 160 196 302         -         -           6 061 621 (196 302) 245 323         -           6 061 621 (196 302) 245 323         -           8 232 677 4 520 093 142 925         -           3 712 584 (142 925) 257 919         -           4 532 343 2 360 039 123 817         -           2 172 304 (123 817) 32 000         -           4 639 240 3 921 796 60 320 - 55 814 (19 661) - (19 661)	début         sement         Acquisitions         Cessions         Transferts           5 021 921 \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$         - \$ - \$ - \$ - \$         - \$           9 694 651 2 987 031         243 238

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

# 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite 3)

	Solde au début	Amortis- sement	Acquisitions	Cessions	Transferts	Solde à la fin
Mobilier et matériel de bureau	489 115 \$	•	- \$	/44 G3E\ &	e	477 480 \$
Coût Amortissement cumulé	191 772	- \$ 31 310	- 4	(11 635) <b>\$</b> (11 635)	- \$ 	211 447
Valeur nette	297 343	(31 310)		-		266 033
Projets de construction en cours						
Coul	2 301 745		23 951 564	<u>-</u>		26 253 309
Plan de développement	•					
Coût	213 290	•	18 651	-	•	231 941
Amortissement cumulé	21 329	23 401	•	<u> </u>	-	44 730
Valeur nette	191 961	(23 401)	18 651		<u> </u>	187 211
Total						
Coût	129 797 634	-	25 810 052	(31 296)	-	155 576 390
Amortissement cumulé	43 442 553	2 435 719	<del>-</del>	(31 296)	•	45 846 976
Valeur nette	86 355 081 \$	(2 435 719) \$	25 810 052 \$	- \$	- \$	109 729 414 \$

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite 4)

**Amortissement** 

L'amortissement est présenté aux frais d'opération à l'état du résultat global.

Cession

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'améliorations de ses immobilisations corporelles, l'Administration a radié un bâtiment.

Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction sont les suivantes :

	2013	2012
Banques environnementales	340 961 \$	340 961 \$
Édifice Simec	1 063 324	-
Projet Mines Arnaud	105 897	105 897
•	152 043 161	25 804 236
Quai des croisières	10 500	-
Édifice Simec Projet Mines Arnaud Quai multi-usagers	2 215	2 215
	153 566 058 \$	26 253 309 \$

Les subventions afférentes aux immobilisations en cours de construction sont de l'ordre de 55 000 000 \$ (2012 - 8 939 227 \$).

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 10. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Administration dispose d'une facilité de crédit, sous forme de crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 2 500 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel et renouvelable le 30 juin 2014. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'est utilisé. La facilité de crédit ne comporte aucune garantle.

L'Administration dispose d'une facilité de crédit, sous forme de facilité de construction, d'un montant autorisé de 55 000 000 \$, portant intérêts soit au taux préférentiel moins 0,7 % ou au taux des acceptations bancaires plus les frais d'estampillage de 0,3 % par année et remboursable au plus tard le 1 janvier 2015. Au 31 décembre 2013, un montant de 15 000 000 \$ est utilisé. La facilité de crédit ne comporte aucune garantie.

#### 11. DETTES D'EXPLOITATION

	2013	2012
Comptes fournisseurs		
Ordinalres	353 874 \$	585 029 \$
Construction	37 168 208	3 219 547
Salaires, retenues à la source et contributions	141 402	127 230
Dépôts de clients	118 041	_
Intérêts à payer	61 947	42 836
Redevances	381 217	386 905
Autres	353 151	380 238
	38 577 840 \$	4 741 785 \$

#### 12. PRODUITS REPORTÉS

Location	28 144 \$	20 854 \$
Ententes de partenariat - Quai multi-usagers	109 999 016	48 209 508
Portion échéant à court terme	110 027 160 640 644	48 230 362 20 854
	109 386 516 \$	48 209 508 \$

Les produits reportés inhérents aux ententes de partenariat représentent des contributions non remboursables reçues ou à recevoir de futurs clients du quai multi-usagers qui seront virées aux résultats au fur et à mesure de leur utilisation. L'apport total desdits usagers est de l'ordre de 109 999 016 \$, lequel montant a été établi en fonction du volume de tonnage prévu pour ces usagers; le produit reporté à inclure aux revenus à court terme relatif à ces ententes de partenariat a été estimé à 612 500 \$.

2012

2013

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

13.	DETTE À LONG TERME	2013	2012
	Emprunt, d'un montant original de 15 000 000 \$, garanti par une hypothèque immobilière totale de premier rang de 26 000 000 \$ sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs liés au projet silo numéro 8 incluant notamment les droits contractuels aux termes de l'entente à titre d'investissement net dans un contrat de location-financement, remboursable par versements trimestriels en capital de 375 000 \$, plus les intérêts au taux de 4,22 %, échéant en octobre 2020	10 875 000 \$	12 375 000 \$
	Emprunt, pour le quai des croisières, d'un montant original de 6 613 000 \$, garanti par une hypothèque immobilière totale de premier rang de 26 000 000 \$ sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs liès au projet silo numéro 8 incluant notamment les droits contractuels aux termes de l'entente à titre d'investissement net dans un contrat de location-financement, remboursable par versements annuels en capital, variant de 544 717 \$ à 787 596 \$, plus les intèrêts au taux de 4,23 %, échéant en octobre 2020	4 885 411	5 474 828
	Emprunt, d'un montant original de 4 250 000 \$, remboursable par versements trimestriels en capital de 212 500 \$, plus les intérêts au taux de 3,27 %, échéant en juillet 2016	2 337 500	3 187 500
	Emprunt échu au cours de l'exercice	-	3 729
	Portion échéant à court terme	18 097 911 2 964 350	21 041 057 2 943 146
		15 133 561 \$	18 097 911 \$

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014 - 2 964 350 \$

2015 - 2990337\$

2016 - 2803661\$

2017 - 2 195 945 \$

2018 - 2225303\$

### Limite du pouvoir d'emprunt

Le 4 février 2012, l'Administration a obtenu des lettres patentes supplémentaires permettant de modifier ses lettres patentes et ainsi augmenter le pouvoir d'emprunt d'exploitation à 90 200 000 \$; de plus, des limites d'emprunt supplémentaires ont été autorisées pour des projets spécifiques et des durées déterminées dont le solde dû sur ces emprunts est de 18 097 911 \$ au 31 décembre 2013.

## 14. INSTRUMENTS DÉRIVÉS - SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

L'Administration conclut des conventions de swap de taux d'intérêt afin de réduire au minimum les frais de financement de la dette à long terme et de gérer le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, l'Administration détenait trois conventions de swaps de taux d'intérêt de 3,27 %, 4,22 % et 4,23 % par rapport aux taux des acceptations bancaires dont la valeur notionnelle en vigueur était de 18 097 911 \$ (2012 - 21 041 057 \$). Ces conventions de swap servent de couverture au coût de la dette à long terme et viennent à échéance en juillet 2016 et octobre 2020. Les échéances dépendent de l'élément couvert. Or, la variation des swaps due à la fluctuation des taux d'intérêt sur le marché fut de (608 911 \$) en 2013 (2012 - (550 030 \$)). Ladite variation a été comptabilisée à l'état du résultat global et à titre de passif à long terme sous la rubrique « instruments dérivés - swaps de taux d'intérêt ». Par conséquent, le passif cumulatif afférent est de l'ordre de 1 009 396 \$ au 31 décembre 2013 (2012 - 1 618 307 \$). Le montant nominal de référence utilisé pour calculer l'intérêt net payé ou reçu à la suite d'un swap de taux d'intérêt n'est pas comptabilisé dans les états financiers, car ce montant nominal de référence n'est pas échangé par les parties et il ne constitue donc pas une mesure du risque.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 15. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

L'Administration a obtenu des subventions gouvernementales pour l'expansion et l'optimisation des capacités portuaires. Les subventions sont comptabilisées en subventions différées et amorties sur la durée d'utilité des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les variations survenues dans le solde des subventions différées sont les suivantes :

	2013	2012
Solde, début de l'exercice	58 734 603 \$	53 020 772 \$
Subventions comptabilisées au cours de l'exercice Provision pour baisse de valeur de récupération d'une	46 053 316	8 957 455
subvention à recevoir (note 19) Montants comptabilisés à titre de produits de	-	(2 149 730)
l'exercice (amortissement)	(1 190 093)	(1 093 894)
Solde, fin de l'exercice	103 597 826 \$	58 734 603 \$

Les subventions différées non amorties qui représentent des travaux en cours sont de l'ordre de 55 000 000 \$ au 31 décembre 2013 (2012 - 8 939 227 \$).

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

#### 16. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

## Fonds de pension

#### Description générale du type de régime

Le régime de retraite est un régime multi-employeur à prestations déterminées de type salaire final enregistré auprès du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF). Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite à chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations qui doivent être versées au régime de retraite.

## Risques associés aux régimes à prestations déterminées:

## Risque d'investissement

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera crée.

## Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux obligataires affectera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

### Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

### Risque d'inflation

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

## Montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime

Les actifs n'incluent pas, s'il y a lieu, les instruments financiers propres des administrations portuaires, ni tout bien immobilier occupé ou autres actifs utilisés par les administrations portuaires.

## Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été effectuée en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.



### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 16. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite 1)

#### Application de l'amendement de la norme IAS19-R

Suite à l'application de l'amendement de la norme IAS19-R, le taux attendu de rendement des actifs est remplacé par le taux d'actualisation et s'applique rétroactivement à l'année 2012. Néanmoins, la direction de l'Administration portuaire a jugé que la différence obtenue suite à ce changement n'était pas matérielle et a choisi de ne pas réviser les résultats de l'année 2012. À titre informatif, la charge comptabilisée en résultat aurait été supérieure de 25 600 \$ et les pertes actuarielles comptabilisée à l'autre élément du résultat global auraient été inférieures du même montant. L'effet combiné de ces changements n'a toutefois aucun impact sur le montant du passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière.

## Description du régime d'avantages sociaux

Le régime à prestations définies capitalisé de l'Administration garantit, à ses employés admissibles, le paiement de prestations de retraite. Ce régime de retraite à prestations définies est fondé sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des soixante meilleurs mois consécutifs de service des salariés couverts par le régime. Les prestations de retraite feront l'objet chaque année d'une majoration correspondant à 2,5 % pour tenir compte du taux d'inflation.

#### Régime à prestations définles

L'Administration évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

	2013	2012
Obligation au titre des prestations définies		
Solde au début	2 988 500 \$	2 487 900 \$
Coût des services rendus	98 800	68 100
Cotisations des employés	17 700	14 100
Intérêts débiteurs (coûts financiers)	119 700	114 800
Prestations payées	(32 900)	(10 200)
Gains actuariels découlant de l'expérience du régime Pertes actuarielles (gains) actuariels dècoulant du changement	(16 500)	-
dans les hypothèses financiéres Pertes actuarielles découlant du changement dans les	(525 400)	313 800
hypothèses démographiques	191 100	
Solde à la fin	2 841 000 \$	2 988 500 \$

Le solde à la fin s'avère la valeur actuelle de l'obligation du régime entièrement ou partiellement capitalisé.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 decembre 2013

## 16. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite 2)

## Juste valeur de l'actif du régime

Solde au début Intérêts sur les actifs du régime Rendement des actifs du régime net de l'intérêt sur ces actifs Cotisations de l'employeur Cotisations des employés Prestations payées	2 023 900 \$     84 600     208 900     251 200     17 700     (32 900)	1 638 500 \$ 106 100 18 400 257 000 14 100 (10 200)
Juste valeur à la fin	2 553 400 \$	2 023 900 \$
Passif au titre des prestations définies	(287 600) \$	(964 600) \$
Composition des actifs du réglme	2013	2012
Actions canadiennes Actions étrangères Titres à revenu fixe	37 % 40 % 23 %	43 % 21 % 36 %
Coût du régime à prestations définies	2013	2012
Coût des services rendus Intérêts débiteurs (coûts financiers) Rendement attendu de l'actif	98 800 \$ 119 700 (84 600)	68 100 \$ 114 800 (106 100)
Coût net au titre du régime	133 900 \$	76 800 \$

Le coût au titre des régimes à prestations définies est comptabilisé à l'autre élément du résultat global à l'état du résultat global.

L'Administration prévoit verser au cours des douze prochains mois des cotisations s'élevant à 242 700 \$ au régime à prestations définies.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2013, qui est constitué des cotisations au régime à prestations définies, s'est chiffré à 251 200 \$ (2012 - 257 000 \$).

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

16.	<b>PASSIF</b>	<b>AU TITRE</b>	DES F	RESTATIONS	DÉFINIES	(suite 3)
-----	---------------	-----------------	-------	------------	----------	-----------

Una ethègo e estuariolles colon la moyonno pondérée ou 24 décombre		
Hypothèses actuarielles selon la moyenne pondérée au 31 décembre	2013	2012
Obligation au titre des prestations définies	-	
Taux d'actualisation	4,80 %	3,95 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %
Coût des prestations		. == -
Taux d'actualisation	3,95 %	4,55 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	3,25 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %
Taux d indexation	2,00 %	2,00 %
Passif net		
Le passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière est le suivant :		
	2013	2012
Passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière,		
début de l'exercice	(964 600) \$	(849 400) \$
Cotisations de l'employeur	251 200	257 000
Charge comptabilisée en résultat	(133 900)	(76 800)
Montants comptabilisés en d'autre élèment du résultat global	559 700	(295 400)
Passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière,		(0)
fin de l'exercice	(287 600) \$	(964 600) \$
Gains et pertes actuarielles		
Les gains actuariels et pertes actuarielles comptabilisés en d'autre élément du résultat global sont les suivants :		
	2013	2012
	(986 500) \$	(691 100) \$
Montant cumulé, début de l'exercice		
Montant cumulé, début de l'exercice Mouvement de l'exercice	559 700	(295 400)
		, ,

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 16. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite 4)

## Analyses de sensibilité

## Analyse de sensibilité sur le taux d'actualisation

Effet d'une augmentation de 100 points de base	(482 800) \$
Effet d'une diminution de 100 points de base	631 600 \$
Analyse de sensibilité sur le taux d'augmentations salariales	
Effet d'une augmentation de 100 points de base	168 500 \$
Effet d'une diminution de 100 points de base	(156 300) \$
Analyse de sensibilité sur la mortalité	
Effet d'une augmentation de 100 points de base	(36 500) \$
Effet d'une diminution de 100 points de base	39 500 \$

La duration de l'obligation au titre des prestations définies est de 18.

#### Allocations de départ

L'Administration comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire. Ces indemnités sont payables aux employés selon les politiques internes de l'Administration.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si l'Administration est manifestement engagée, et n'a pas de possibilité réaliste de s'y soustraire, à un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou d'octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si l'Administration a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. La provision pour allocation de départ est évaluée en fonction du salaire hebdomadaire moyen de l'employé multiplié par le nombre d'années de services.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

#### 17. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, l'Administration a pour objectif de :

- Préserver ses actifs;
- Gérer le capital d'une manière assurant le respect des clauses restrictives;
- Viser un ratio de dette totale sur le capital acceptable afin d'avoir accès à des sources de financement suffisantes lui permettant de supporter ses opérations courantes, de poursuivre sa stratégie de croissance interne et d'entreprendre des acquisitions d'immobilisations corporelles;
- Préserver sa flexibilité financière dans le but de saisir d'éventuelles opportunités d'affaires;
- Préserver la capacité de l'Administration de poursuivre son exploitation afin de continuer à fournir un rendement adéquat et des avantages à ses diverses parties prenantes;
- Fournir un rendement adéquat en fixant le prix de ses services proportionnellement au niveau de risque assumé;
- Rencontrer ses obligations financières.

La direction et le conseil d'administration s'assurent, par un ensemble de mesures coordonnées, que l'Administration se conforme aux objectifs déterminés précédemment.

L'Administration définit son capital comme suit :

- · Facilités de crédit;
- Dette à long terme, incluant la portion court terme échéant au cours du prochain exercice;
- · Avoir de l'Administration.

L'Administration atteint ces objectifs par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne, et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

L'Administration est soumise aux exigences suivantes en matière de capital imposées par des tiers :

- Ratio de couverture du service de la dette d'un minimum de 1.10;
- La dette totale ne doit en aucun temps excéder le montant autorisé en vertu des lettres patentes;
- L'Administration ne peut créer, contracter, assumer ni permettre qu'existe une affectation sur les biens relatifs au projet silo numéro 8.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

#### 17. GESTION DU CAPITAL (suite)

En outre, il ne s'avère pas permis de :

- Conclure une opération de fusion ou de regroupement, de liquider ou dissoudre son entreprise;
- Vendre, louer, transférer ou autrement aliéner ses biens à une personne, dans le cadre d'une opération donnée ou d'une série d'opérations reliées sauf dans le cours normal des affaires ou tel qu'autorisé par le prêteur;
- Effectuer une réorganisation de sa structure corporative ou son capital;
- Exploiter une entreprise, directement et indirectement, autre que les entreprises prévues dans les documents constitutifs, incluant notamment ses lettres patentes;
- Amender ses documents constitutifs, incluant notamment ses lettres patentes, autres que des amendements n'ayant pas un effet défavorable important sur le prêteur et l'augmentation de la limite d'emprunt;
- · Effectuer un placement dans une filiale ou une personne affiliée;
- Excéder le montant de dépenses en immobilisations autorisé dans le budget annuel remis au prêteur;
- · Acquérir une nouvelle entreprise.

Au 31 décembre 2013, l'Administration respecte toutes les exigences imposées.

L'Administration gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Administration s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

#### 18. ÉVENTUALITÉS

#### Protection de l'environnement

Les opérations de l'Administration sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables en ce qui concerne la résultante, son échéance ou son impact. Présentement au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, l'Administration est exploitée en conformité avec les lois et les réglements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Bref, dans le cours normal de ses activités, l'Administration s'expose à des risques de responsabilité environnementale et de sécurité à l'égard de ses activités. L'Administration engage, de façon continue, des charges et dépenses en immobilisations et/ou d'opérations pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et la sécurité.

La direction est d'avis que ces questions n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Administration compte tenu que les coûts sont et seront pour la plupart récupérés auprès de tierces parties. Par conséquent, aucun passif afférent n'est comptabilisé à cet effet car les montants en cause s'avérent non significatifs.

## Litiges entre l'Administration portuaire de Sept-Îles et Cliffs Natural Resources

En août 2013, Cliffs Natural Resources a intenté une action en justice aux fins d'obtenir de l'Administration portuaire de Sept-Îles les consentements requis relativement à la réalisation de divers travaux d'amélioration et de dragage au quai 30. En octobre 2013, l'Administration portuaire de Sept-Îles a déposé une contestation au dossier de la Cour supérieure du district de Mingan dans le but de rectifier certains faits et de faire valoir ses arguments. En outre, l'Administration portuaire de Sept-Îles est en négociation avec Cliffs Natural Resources concernant l'acquisition d'importantes parcelles de terrain qui se situent dans le secteur de Pointe-Noire; l'acquisition de ces terrains faciliterait l'accès au quai multi-usagers et, présentement, aucune entente n'a été formellement établie relativement à l'acquisition desdits terrains. En janvier 2014, afin de tenter de résoudre leurs différents à l'amiable et de parer à l'éventualité où ces discussions de réglement connaissent un dénouement infructueux, Cliffs Natural Resources a présenté une requête à la Cour supérieure pour fins de prolongation du délai de production de l'inscription pour requête et audition, et ce, jusqu'au 26 avril 2014, laquelle requête fut dûment acceptée par la Cour supérieure.

Conséquemment, en vertu de l'incertitude inhérente au dénouement de ce litige, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers au 31 décembre 2013; il en est de même pour les réclamations éventuelles pouvant résulter dudit litige.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 18. ÉVENTUALITÉS (suite)

#### Réclamation - entente de partenariat

L'Administration portuaire de Sept-Îles réclame d'un de ses partenaires le paiement de sommes à recevoir (19 580 000 \$) convenues dans l'entente de partenariat plus les pénalités et intérêts applicables. Malgré l'entente de partenariat et les garanties consenties décrites à la note 6, le partenaire a annoncé publiquement vouloir résilier ladite entente et obtenir le remboursement des sommes déjà versées (6 000 000 \$) relatives à ladite entente.

Compte tenu de l'incertitude inhérente au dénouement de ce litige, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers au 31 décembre 2013.

#### 19. ENGAGEMENTS

#### Subventions

## Ministre du Tourisme du gouvernement du Québec

En novembre 2009, l'Administration a signé un protocole d'entente avec le Ministère du Tourisme du gouvernement du Québec et ce, pour permettre le prolongement du quai Mgr-Blanche aux fins d'accueillir des navires de croisières internationales dans le cadre du Programme d'aide à la stratégie des croisières.

La contribution maximale admissible était de l'ordre de 6 613 666 \$ représentant 33,33 % des dépenses autorisées par ce ministère relativement au coût total du projet. Ladite aide financière sera versée sur une période de dix ans en dix versements annuels, égaux et consécutifs. Au 31 décembre 2013, la subvention à recevoir à court terme est de l'ordre de 614 350 \$ (2012 - 589 417 \$) et à long terme de 4 271 061 \$ (2012 - 4 885 411 \$), ce qui représente les remboursements en capital prévus de la dette à long terme inhérente au quai des croislères.

La subvention à recevoir à long terme est financée par un emprunt à long terme dont le solde est de 4 885 411 \$ au 31 décembre 2013 (2012 - 5 474 828 \$).

Ville de Sept-Îles, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam et Administration portuaire de Sept-Îles

En avril 2009, une entente de principe est intervenue entre la Ville de Sept-Îles, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam et l'Administration confirmant leurs engagements quant à la participation financière relativement à la réalisation des infrastructures nécessaires pour assurer la présence de bâteaux de croisières à Sept-Îles.

La quote-part des coûts admissibles totaux encourus pour chacun des partenaires est de l'ordre de 2 388 589 \$ et, au 31 décembre 2013, ce montant demeure toujours à recevoir de l'un des deux partenaires. Une provision pour diminution de la valeur de récupération de cette créance de 2 149 730 \$ fut comptabilisée en 2012 relativement à cette créance et imputée en diminution des subventions diffèrées applicables.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 19. ENGAGEMENTS (suite)

#### Gouvernement du Canada

En octobre 2009, l'Administration a signé un protocole d'entente avec le Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du gouvernement du Canada. Cette entente, parrainée par le Fonds de stimulation de l'infrastructure dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, s'applique au projet intitulé « Augmentation de la capacité du Terminal de la Relance » (30 000 000 \$).

La contribution fédérale pour ce projet représentait 50 % des coûts admissibles.

Pour ce projet, un montant de 2 020 611 \$ était comptabilisé au sein des subventions à recevoir à court terme sous la rubrique créances au 31 décembre 2012; cette subvention a été encaissée au cours de l'exercice courant.

#### Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du gouvernement du Canada

En septembre 2012, l'Administration a signé un protocole d'entente avec Sa Majesté du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du gouvernement du Canada, et ce, pour la construction d'un quai multi-usagers. Ladite entente est entrée en vigueur le 13 septembre 2012 et prendra fin à la plus rapprochée des dates suivantes; dix-huit mois après la date d'achèvement substantiel dudit projet ou le 31 décembre 2014. La subvention maximale représente le moindre de 55 000 000 \$ ou 50 % des coûts admissibles pour ce projet. Au 31 décembre 2013, les coûts admissibles encourus assujettis à la subvention sont de l'ordre de 110 000 000 \$ (2012 - 17 878 454 \$), dont 16 976 117 \$ (2012 - 8 939 227 \$) est comptabilisé au sein des subventions à recevoir à court terme sous la rubrique créances et la contrepartie est comptabilisée à titre de subvention différée.

#### Convention d'emprunt

En juillet 2012, l'Administration a conclu une convention d'emprunt, sous la forme de prêt après construction. Ladite convention deviendra en vigueur au plus tard en janvier 2015. Celle-ci, d'un montant autorisé de 55 000 000 \$, sera remboursable par versements mensuels en capital de 305 556 \$ et sera d'une durée de quinze années. Ledit emprunt portera intérêts au taux de 3,045 % et ne comporte aucune garantie.

#### Quai multi-usagers

L'Administration réalise actuellement la construction d'un quai multi-usagers évaluée à une somme totale de 220 000 000 \$; la somme engagée au 31 décembre 2013 est de l'ordre de 199 444 605 \$ et le montant facturé à cette date et inclus au sein des immobilisations en cours de construction est de 152 043 161 \$.



#### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 20. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles se détaille ainsi :

	2013	2012
Créances Contributions à recevoir - ententes de partenariat -	(8 984 591) \$	(8 181 863) \$
Quai multi-usagers	(8 395 500)	-
Frais payés d'avance	34 348	14 699
Dettes d'exploitation	(112 606)	(60 399)
Produits reportes	619 790	(18 577)
	(16 838 559) \$	(8 246 140) \$

#### 21. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Administration est mandataire du gouvernement du Canada. Elle a effectué des opérations avec des ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada.

Au cours de l'exercice, l'Administration a versé à ses principaux dirigeants des sommes totalisant 502 601 \$ (2012 - 453 976 \$) à titre de salaires, honoraires, jetons de présences et autres avantages à court terme.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

#### 22. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, l'Administration est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit et de concentration de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de l'Administration aux risques les plus importants.

#### Politique de gestion des risques

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, l'Administration a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés comprennent des swaps de taux d'intérêt et des garanties de taux d'intérêt plafonds. L'Administration n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion qui tient compte de la nature des activités ainsi que du niveau de risque que l'Administration considère raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque-rendement souhaité et des attentes des administrateurs.

Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés par la direction des changements dans les risques auxquels l'Administration fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

## Risque de crédit et de concentration de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Administration si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances et de l'investissement net dans un contrat de location-financement.

Dans le cours normal de son exploitation, l'Administration effectue le suivi de ses créances clients sur une base continuelle. L'Administration ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients. De plus, l'Administration possède, en vertu de la Loi, des pouvoirs de rétention sur les navires faisant affaires avec celle-ci et des droits de priorité sur le produit de la vente en cas de non-paiement des droits portuaires par les agents maritimes.

Environ 39 % (2012 - 34 %) des comptes clients sont à recevoir d'un même client et 54 % (2012 - 58 %) des comptes clients sont à recevoir du secteur des mines.

#### Créances clients

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, l'Administration n'a effectué aucune radiation de crèances clients (2012 - NIL \$). Le délai moyen de recouvrement des créances clients au 31 décembre 2013 est à un niveau acceptable pour le secteur dans lequel l'Administration évolue. Aucune provision pour créances douteuses au niveau des comptes clients n'a été jugée nécessaire par la direction aux 31 décembre 2013 et 2012.



#### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 22. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite 1)

Créances clients (suite)

Il n'existe aucun compte client en souffrance jugé irrécouvrable ou litigieux.

	2013	2012
Courants	979 941 \$	1 784 782 \$
Échus depuis 31 à 60 jours	674 871	581 185
Échus depuis 61 à 90 jours	74 943	138 647
Échus depuis plus de 90 jours	92 932	119 481
	1 822 687 \$	2 624 095 \$

Au cours des dernières années, l'Administration n'a connu aucune perte significative relativement au risque de crédit.

#### Subventions à recevoir

Au 31 décembre 2012, une provision de l'ordre de 2 149 730 \$ pour baisse de valeur de récupération d'une subvention à recevoir a été comptabilisée et celle-ci figure toujours aux états financiers du 31 décembre 2013.

Investissement net dans un contrat de location-financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement est effectué avec une entreprise du secteur privé qui exerce des activités sur les terrains de l'Administration. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que le capital à recevoir a diminué de façon importante par rapport au montant original et par le fait que l'Administration détient une garantie sur les actifs pour lesquels elle a consenti les prêts et que ces actifs ne peuvent être déplacés.

#### Encaisse

L'Administration fait uniquement affaire avec des banques à charte canadiennes et des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est de qualité supérieure.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 22. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite 2)

L'exposition maximale aux risques de crédit et de concentration de crédit pour les instruments financiers est comme suit :

	2013	2012
Encaisse Créances Placements détenus jusqu'à échéance Investissement net dans un contrat de location-financement	41 912 629 \$ 25 232 975 \$ 4 000 000 \$ 18 703 467 \$	4 906 822 \$ 16 248 384 \$ 38 310 700 \$ 21 686 859 \$

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'éventualité de subir une perte si l'Administration n'est pas en mesure de respecter ses engagements en versant les espéces nécessaires. L'Administration est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements. Elle gére donc son risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement. La direction participe aussi activement à la revue et à l'approbation des contrats à long terme et des dépenses en immobilisations prévues. L'Administration croît que les fonds futurs générés par les activités d'exploitation ainsi que ceux en caisse seront suffisants pour faire face à ses obligations.

L'Administration doit assurer quotidiennement certaines sorties de fonds. Il y a sortie de fonds principalement au moment du remboursement de la dette à long terme et du paiement des fournisseurs.

L'Administration détient des actifs financiers pour lesquels, il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilités de crédit auxquelles elle peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Au 31 décembre 2013, l'Administration génére assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et elle a suffisamment de financement disponible compte tenu du montant disponible sur son emprunt bancaire pour rencontrer ses obligations.

42

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

# 22. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite 3)

Les tableaux des échéances des passifs financiers sont les suivants :

					2013
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Facilité de crédit Dettes	- \$	15 000 000 \$	- \$	- \$	15 000 000 \$
d'exploitation Dette à long	38 577 840 \$	- \$	- \$	- \$	38 577 840 \$
terme Instruments dérivés Passif au titre des prestations définies -	2 964 350 \$ - \$	5 793 998 \$ - \$	4 421 248 \$ - \$	4 918 315 \$ 1 009 396 \$	18 097 911 \$ 1 009 396 \$
Fonds de pension Passif au titre des prestations définies -	- \$	- \$	- \$	287 600 \$	287 600 \$
Allocations de départ	- \$	- \$	- \$	215 607 \$	215 607 \$
					2012
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes d'exploitation Dette à long	4 <b>7</b> 41 785 \$	- \$	- \$	- \$	4 741 785 \$
terme Instruments dérivés Passif au titre des prestations définies -	2 943 146 \$ - \$	5 954 687 \$ - \$	4 999 604 \$ - \$	7 143 620 \$ 1 618 307 \$	21 041 057 \$ 1 618 307 \$
Fonds de pension Passif au titre des prestations définies -	- \$	- \$	- \$	964 600 \$	964 600 \$
Allocations de départ	- \$	- \$	- \$	174 747 \$	174 747 \$

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

# 22. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite 4)

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

#### Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises sont affectées par des fluctuations défavorables de taux de change. L'Administration ne détient aucun instrument financier libellé en devises et, de ce fait, n'est pas exposé au risque de change.

#### Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'Incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements, des facilités de crédit et de la dette à long terme.

L'Administration conclut des conventions de swap de taux d'intérêt afin de réduire au minimum les coûts de transaction de la dette à long terme et de gérer le risque de fluctuations des taux d'intérêt en ce qui concerne ses éléments de passif et créances. Le montant nominal de référence utilisé pour calculer l'intérêt net payé ou reçu à la suite d'un swap de taux d'Intérêt n'est pas comptabilisé dans les états financiers, car ce montant nominal de référence n'est pas échangé par les parties et il ne constitue donc pas une mesure du risque.

L'Administration utilise des facilités de crédit à taux variable et assume des emprunts à long terme comportant des taux fixes. Conséquemment, pour les taux d'intérêt variables, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Administration. Pour les dettes à taux d'intérêt fixes, les risques auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

L'Administration gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de prix lié aux marchés boursiers

Le risque de prix lié aux marchés boursiers découle de l'incertitude liée à la juste valeur des actifs transigés sur les marchés boursiers. L'Administration ne détient aucun titre transigé sur les marchés boursiers. De ce fait, l'Administration n'est pas exposée au risque de prix lié aux marchés boursiers.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

## 22. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite 5)

#### Juste valeur des instruments financiers

L'Administration ne détient aucun intrument financier ayant une juste valeur différente de leur valeur comptable. La juste valeur est évaluée à partir des données observables sur le marché.

Hiérarchie de la juste valeur

En déterminant la juste valeur des instruments financiers, l'Administration utilise des données observables basées sur les différents niveaux qui sont définis comme suit:

#### Niveau 1:

Juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

#### Niveau 2:

Juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif.

#### Niveau 3:

Juste valeur évaluée à l'alde de données qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables.

L'encaisse est classée comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Elle est comptabilisée à la juste valeur. L'encaisse est classée dans le niveau 1.

La juste valeur de l'investissement net dans un contrat de location-financement, d'un montant de 18 703 467 \$ (2012 - 21 686 859 \$), est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus en vertu du contrat de financement en vigueur à un taux d'actualisation qui représente le taux qu'exigerait l'Administration pour les contrats comportant des conditions et des échéances semblables en tenant compte des conditions du coût de ses facilités de crédit, soit le niveau 2.

Pour la dette à long terme, la valeur comptable est assez près de la juste valeur en raison d'un taux variable d'intérêt sur la dette ou d'un taux fixe comparable au marché, soit le niveau 2.

La juste valeur des contrats d'instruments dérivés est déterminée à partir des cours obtenus du courtler de l'Administration pour des instruments identiques ou semblables, soit le niveau 1.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2013

## 23. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

#### Renouvellement de la facilité de crédit

Postérieurement à la fin de l'exercice, la facilité de crédit en cours de construction de 55 000 000 \$ a été renouvelée et le solde non utilisé a été encaissé.

	XES	***	224
Pour l'	exercice terminé le 31 décembre	2013	201:
A-C	HIFFRE D'AFFAIRES		
D	proits portuaires	11 450 076 \$	10 952 840
S	ervices maritimes et autres	546 512	1 056 992
L	ocation	1 108 529	1 262 199
		13 105 117 \$	13 272 031
_			_
- В- F	RAIS D'OPÉRATION		_
	RAIS D'OPÉRATION  alaires et charges sociales	741 791 \$	526 644 5
S		741 791 \$ 1 430 118	526 644 S 1 829 062
S A S	alaires et charges sociales chat de services, fournitures, matériaux et outils ous-traitance	1 430 118 466 484	1 829 062 533 634
S A S S	alaires et charges sociales chat de services, fournitures, matériaux et outils ous-traitance ervices publics et d'énergie	1 430 118 466 484 182 231	1 829 062 533 634 170 037
S A S S R	alaires et charges sociales chat de services, fournitures, matériaux et outils lous-traitance dervices publics et d'énergie dedevances	1 430 118 466 484 182 231 381 217	1 829 062 533 634 170 037 386 905
S A S S R A	alaires et charges sociales chat de services, fournitures, matériaux et outils cous-traitance tervices publics et d'énergie tedevances mortissement - améliorations des immeubles fédéraux	1 430 118 466 484 182 231 381 217 1 802 130	1 829 062 533 634 170 037 386 905 1 842 712
S A S S R A	calaires et charges sociales chat de services, fournitures, matériaux et outils cous-traitance dervices publics et d'énergie dedevances commortissement - améliorations des immeubles fédéraux commortissement - autres biens	1 430 118 466 484 182 231 381 217 1 802 130 90 687	1 829 062 533 634 170 037 386 905 1 842 712 91 630
S A S S R A A	alaires et charges sociales chat de services, fournitures, matériaux et outils cous-traitance tervices publics et d'énergie tedevances mortissement - améliorations des immeubles fédéraux	1 430 118 466 484 182 231 381 217 1 802 130	1 829 062 533 634 170 037 386 905 1 842 712

	NEXES ur l'exercice terminé le 31 décembre	2042	204
-00	Trexercice termine ie 31 decembre	2013	201:
c -	FRAIS D'ADMINISTRATION		
	Rémunération du conseil d'administration	268 556 \$	257 560
	Salaíres et charges sociales	845 151	658 689
	Achat de services et honoraires	725 907	419 <b>8</b> 81
	Activités publiques	50 456	77 538
	Assurances	70 434	72 990
	Fournitures informatiques	60 673	50 464
	Frais de bureau	44 339	53 042
	Frais de déplacement, formation et développement d'affaires :		
	- conseil d'administration	74 798	63 295
	- personnel	161 950	157 328
	Frais de développement des croisières et autres frais	96 815	131 055
	Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	270 322	247 413
	Publicité, affiliations et dons	299 224	542 114
	Télécommunications	27 807	33 084
	<del></del>	2 996 432 \$	2 764 453
o -	AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
	Revenus d'intérêts sur les placements détenus jusqu'à échéance	430 866 \$	233 630
	Revenus d'intérêts sur l'encaisse	313 912	239 091
	Subvention du Ministre du Tourisme du gouvernement du Québec -		
	remboursement des frais d'intérêts de l'emprunt pour le quai des		
	croisières	231 586	254 834
	Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(151 639)	-
	Perte sur contrat de location-financement		(16 089)
	Intérêts sur contrat de location-financement	832 168	943 497
		1 656 893 \$	1 654 963